



LES INFRACTIONS ELECTORALES

LA POURSUITE DES INFRACTIONS ELECTORALES COMME OUTIL POUR L'EFFECTIVITE DE L'ETAT DE DROIT

Détermination
des
comportements
répréhensibles

Prévention

Répression

Rétribution

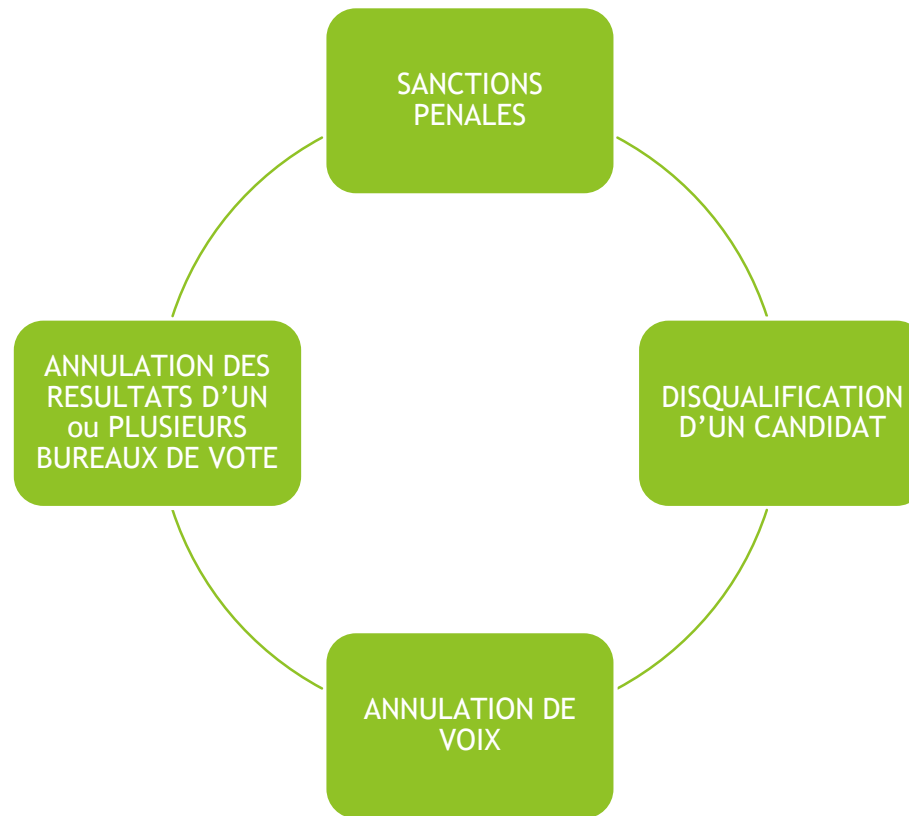
INFRACTIONS

**CONSTITUTIVES DE FRAUDE A L'EXERCICE
DU DROIT DE VOTE**

**EN MATIERE DE CAMPAGNE
ELECTORALE**

**CONSTITUTIVES D'ENTRAVE A LA LIBERTE ET
A LA SINCERITE DU SCRUTIN ET DU VOTE**

CONSEQUENCES PROBABLES D'UNE INFRACTION AVEREE



Principes régissant la campagne électorale

Généraux

Respect de la vie privée

Respect de l'ordre public

Neutralité lieux de culte

Neutralité de l'Administration

Relatifs au financement

Transparence des financements

Relatifs au contenu des messages

Respect de l'unité nationale , fihavanana

Non discriminatoires et non haineux

Prohibition des discrédits et pressions sur la CENI, les Institutions judiciaires: disqualification

Relatifs aux réunions publiques électorales

Système déclaratif

Antériorité des déclarations

Possibilité d'interdiction, de suspension,

QUELQUES EXEMPLES D'INFRACTIONS D'ENTRAVE A LA LIBERTE ET A LA SINCERITE DU SCRUTIN ET DU VOTE



Achats de suffrage



Usage de contrainte ou d'abus de pouvoir assortis ou non de violence dans le but d'influencer ou de modifier le choix d'un ou plusieurs électeurs



Atroupement, voie de fait ou menace, empêchant un ou plusieurs citoyens d'exercer leurs droits civiques ;

POURSUITE DES INFRACTIONS

Agents verbalisateurs pour la constatation
Ministère public, maître de la poursuite

Agents verbalisateurs: officiers de police judiciaires
/ Commissaires électoraux, Vice-Présidents et
Rapporteurs des démembrements de la CENI

Suite à une plainte ou d'office

CONSTATATION DES INFRACTIONS PAR LA CENI

Suivant les modalités fixées par le Code de
procédure pénale

Etablissement du procès-verbal de constatation

Transfert du dossier au Parquet du Tribunal de
Première Instance compétent.
